



Hotel de Ville
Place de l'Hôtel de Ville
L-4138 Esch-sur-Alzette

www.esch.lu

Esch-sur-Alzette, le 21 mars 2012



Au Collège des Bourgmestre et Echevins
de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Mesdames, Messieurs,

Veillez soumettre à l'approbation du conseil communal lors de sa réunion du 27 avril 2012
les points suivants :

- Le compte administratif de l'exercice 2010,
- Le compte de gestion de l'exercice 2010,
- Les tableaux annexés au compte de l'exercice 2010,
- Le rapport de vérification du compte administratif de l'exercice 2010 du service de contrôle de la comptabilité des communes du Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région et la réponse du collège des bourgmestre et échevins y afférente,
- Le titre de recettes de l'article 2/1390/7020/001 en annexe.

Le Chef Comptable-Réviseur,

ANNEXE I

KONTEN 2010

Service ordinaire

	Compte 2010	Budget rect. 2010 arrêté par le Ministre
	-----	-----
1) Recettes ordinaires propres à l'exercice	123 017 616,53	116 686 272,30
+ Reprise pour recettes non rentrées de l'exercice précédent	1 539 232,44	1 539 232,44
<u>Total des recettes ordinaires</u>	<u>124 556 848,97</u>	<u>118 225 504,74</u>
2) Dépenses ordinaires propres à l'exercice	108 069 947,11	111 035 900,46
+ Recettes non rentrées au cours de l'exercice	1 603 973,59	-
+ Décharges accordées au receveur	320 142,67	-
<u>Total des dépenses ordinaires</u>	<u>109 994 063,37</u>	<u>111 035 900,46</u>
Boni <u>propre</u> à l'exercice 2010	14 562 785,60	7 189 604,28
Boni de l'exercice précédent (2009)	5 009 803,16	5 009 803,16
<u>Boni général</u>	<u>19 572 588,76</u>	<u>12 199 407,44</u>
Transfert à l'extraordinaire	- 12 624 918,30	- 7 947 428,12
<u>Boni général restant</u>	<u>6 947 670,46</u>	<u>4 251 979,32</u>

ANNEXE I

Service extraordinaire

	Compte 2010	Budget rect. 2010 arrêté par le Ministre
1) Recettes extraordinaires propres à l'exercice	23 336 891,20	35 869 615,43
+ Reprise pour recettes non rentrées de l'exercice précédent	1 124 921,81	1 124 921,81
<u>Total des recettes extraordinaires</u>	<u>24 461 813,01</u>	<u>36 994 537,24</u>
2) Dépenses extraordinaires propres à l'exercice	35 971 380,78	44 941 965,36
+ Recettes non rentrées au cours de l'exercice	1 115 350,53	-
+ Décharges accordées au receveur	-	-
<u>Total des dépenses extraordinaires</u>	<u>37 086 731,31</u>	<u>44 941 965,36</u>
Boni /mali propre à l'exercice 2010	- 12 624 918,30	- 7 947 428,12
Mali de l'exercice précédent (2009)	-	-
<u>Mali général</u>	<u>- 12 624 918,30</u>	<u>- 7 947 428,12</u>
Transfert de l'ordinaire	- 12 624 918,30	- 7 947 428,12
<u>Boni / Mali général restant</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

ANNEXE I

Résultat du COMPTE de l'exercice 2010

Boni général restant au <u>service ordinaire</u>	6 947 670,46
--	--------------

Résultat du BUDGET RECTIFIE de l'exercice 2010 arrêté par le Ministre

Boni général restant au <u>service ordinaire</u>	4 251 979,32
--	--------------

En comparant le résultat du COMPTE de l'exercice 2010

avec le

résultat de BUDGET RECTIFIE de l'exercice 2010

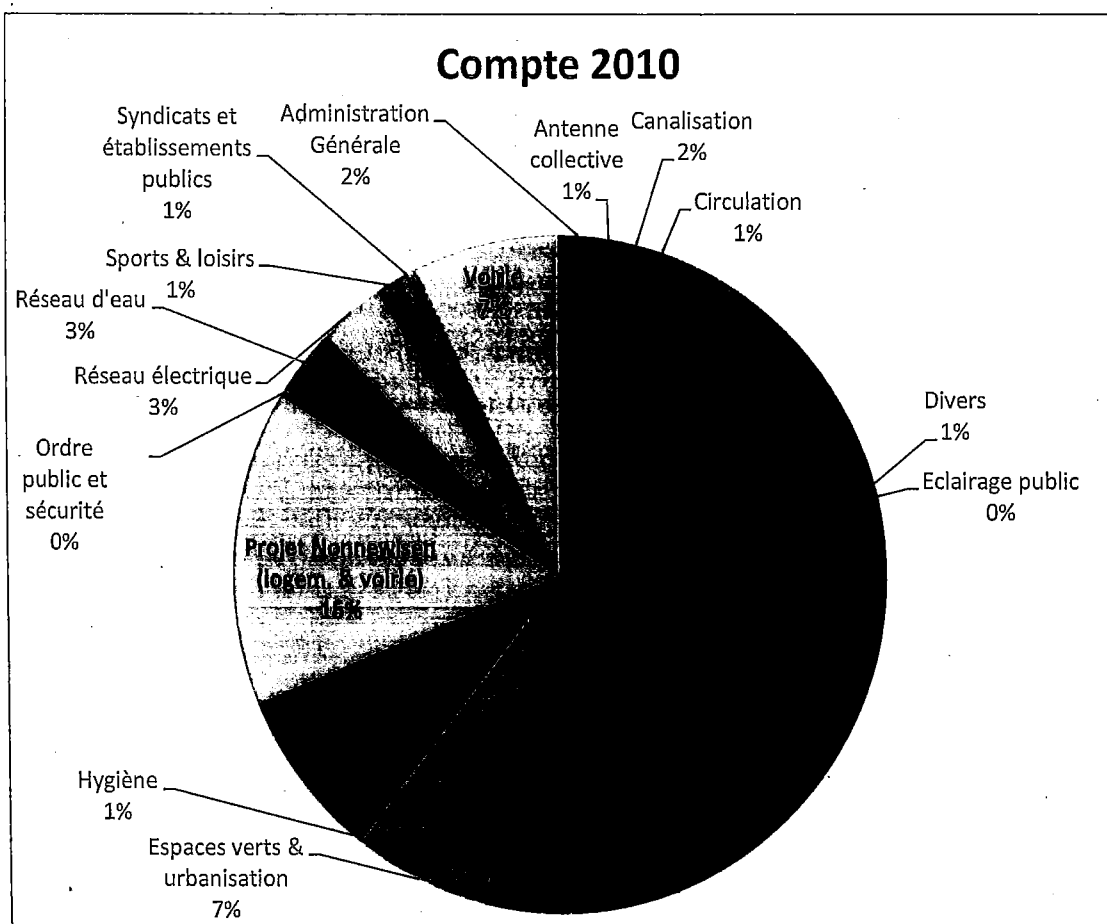
on constate une amélioration <u>du résultat final de :</u>	2 695 691,14
--	--------------

au service ordinaire

COMPTE 2010

Administration Générale	690 103
Antenne collective	401 073
Canalisation	577 353
Circulation	367 795
Culture	5 222 052
Divers	322 547
Eclairage public	130 437
Enseignement	11 651 251
Espaces verts & urbanisation	2 449 938
Hygiène	330 769
Logement	2 613 092
Projet Nonnewisen (logem. & voirie)	5 410 074
Ordre public et sécurité	90 158
Réseau d'eau	1 188 791
Réseau électrique	1 171 915
Sports & loisirs	443 774
Syndicats et établissements publics	275 107
Voirie	2 635 151

total hors etat des restants

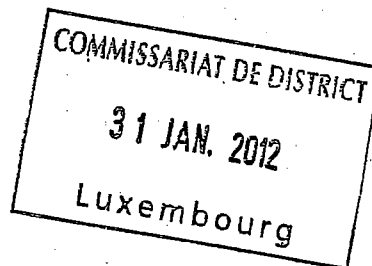




Itzig, le 27 janvier 2012

Service de Contrôle
de la Comptabilité des Communes

Dossier suivi par M. Kirchen/ Y.Nickels



**Rapport de vérification du compte administratif
de l'exercice 2010
de la Ville d'Esch sur Alzette**

En exécution de l'article 163 de la loi communale, le service de contrôle de la comptabilité des communes a procédé à la vérification du compte sous rubrique et formule ci-après ses remarques :

Recettes ordinaires et extraordinaires

Les recettes ont été contrôlées par sondage et donnent lieu aux observations suivantes :

Article 2/1390/7020/001

Le titre de recette n°18 (faillite Secto sa.) reste à soumettre à l'approbation du conseil communal.

Article 2/1390/7043/001

La recette de 62.621.- € en provenance de Luxconnect (installation et mise en œuvre fibre optique) aurait dû être imputée en recettes extraordinaires.

Article 2/1390/7620/021

Les recettes provenant de l'Etat et celles en provenance du secteur privé sont à imputer sur des codes comptables distincts.

Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires ont fait l'objet d'un contrôle par sondage qui donne lieu aux observations suivantes :

Subventions d'intérêts :

Par règlement grand-ducal du 19 juin 2009, l'article 6 du règlement grand-ducal du 12 octobre 2001 concernant les subventions d'intérêt aux fonctionnaires et employés des communes a été modifié comme suit : « En vue de l'attribution d'une subvention d'intérêt et de l'application du plan d'amortissement en annexe, seules les années pour lesquelles une subvention est demandée et accordée à la suite de cette demande sont prises en compte, la première demande pouvant être formulée consécutivement à l'année au cours de laquelle toute ou partie du montant emprunté a été mis à disposition des bénéficiaires. »

Ledit règlement est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009, de sorte que toutes les subventions d'intérêt sont à revoir et à recalculer à la lumière de cette nouvelle disposition.

Traitements et salaires :

Les rémunérations ont été vérifiées par voie de sondages. Elles ne donnent pas lieu à des observations.

Dépenses extraordinaires

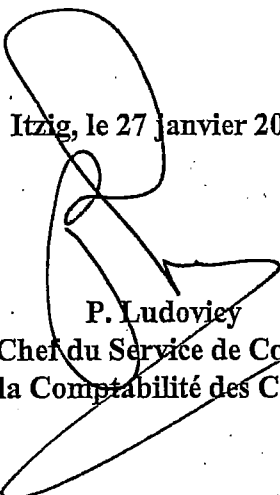
Les dépenses pour travaux en cours ou pour lesquels un décompte définitif n'a pas encore été présenté, seront ajournées, respectivement réajournées, en attendant la présentation dudit décompte approuvé par le conseil communal.

o . o . o

Le collège des bourgmestre et échevins voudra prendre position par écrit quant aux observations formulées ci-avant.

Le compte, accompagné des présentes et de la prise de position du collège des bourgmestre et échevins, est à soumettre ensuite au conseil communal.

Itzig, le 27 janvier 2012


P. Ludovicy
Chef du Service de Contrôle
de la Comptabilité des Communes



Hotel de Ville
Place de l'Hôtel de Ville
L-4138 Esch-sur-Alzette

www.esch.lu

Esch-sur-Alzette, le 14.03.2012.

Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région
Service de Contrôle de la Comptabilité des Communes
Luxembourg

Concerne : Rapport de vérification du compte administratif de l'exercice 2010 du 27 janvier 2012 du Service de Contrôle de la Comptabilité des Communes

Mesdames, Messieurs,

Nous référant aux remarques de votre rapport susmentionné, nous vous faisons parvenir ci-après les conclusions tirées des observations faites par les différents services concernés, à savoir :

Recettes ordinaires et extraordinaires :

Article 2/1390/7020/001:

Le titre de recette en question sera soumis à l'approbation du conseil communal ensemble avec les comptes de l'année 2010.



Article 2/1390/7043/001 :

Les recettes en question seront à l'avenir imputées au budget extraordinaire.

Article 2/1390/7620/021 :

Dorénavant la Ville veillera à utiliser les codes comptables correspondants aux différents secteurs.

Dépenses ordinaires :

Subventions d'intérêts :

Toutes les subventions d'intérêts ont été recalculées conformément aux dispositions de la législation en vigueur.

Lydia Mutsch,
Bourgmestre

Titre

Numéro:.... 18
Date:..... 20.06.2011
Article:..... 2010 - 2/1390/7020/001
Libellé:..... RÈMBOURSEMENTS ET RECETTES DIVERS

En vertu d'une décision d'ordonnancement du collège des bourgmestre et échevins et conformément aux articles 94 et 135 de la loi communale du 13 décembre 1988, le receveur communal encaissera

la somme de

*****137,12 EUR

aux dépens de

SECTO S.A.
64, rue de Strasbourg
L - 2560 Luxembourg

(N°.138924)

date facture:..... 20.06.2011
référence:..... 62814/01050
objet facture:.... Faillite Secto s.a.

Objet

Ainsi ordonné à Esch-sur-Alzette, le 20.06.2011

Le Secrétaire,

L'Echevin,

Le Bourgmestre,


CLÉMENT JEANNOT





Vu et approuvé

Esch-sur-Alzette, le _____

Le conseil communal,

Point de l'ordre du jour _____

COMP
2011/2011